

Tél : 01 60 43 87 52 Courriel : Ce.0770435e@ac-creteil.fr	<input type="checkbox"/> Maternelle <input checked="" type="checkbox"/> Elémentaire <input type="checkbox"/> Primaire	<input checked="" type="checkbox"/> 1 ^{er} trimestre <input type="checkbox"/> 2 ^{ème} trimestre <input type="checkbox"/> 3 ^{ème} trimestre <input type="checkbox"/> extraordinaire	Date Le 18 /10 /2022 De 18H 30 à 19...h 36... à l'école
Directrice	<input type="checkbox"/> Mme PONCET		
Enseignant(e)s de l'école	<input type="checkbox"/> Mme GRISSE <input type="checkbox"/> Mme LEFRANC <input type="checkbox"/> M. GONZALEZ		
Parents élus	<input type="checkbox"/> Mme ALLIES <input type="checkbox"/> Mme DORLEANS	<input type="checkbox"/> Mme PALAU <input type="checkbox"/> M. ALBERICI	
Le maire ou son représentant	<input type="checkbox"/> Mme HERSE et Mme GIBERT		
Absent(es)	Absent(es) excusé(es) <input type="checkbox"/> Mme PUEYO		

Président(e) de séance : Mme Catherine PONCET

Secrétaire de séance : M. Florian GONZALEZ

1) Vote et approbation du règlement intérieur du Conseil d'école. (cf le document « règlement intérieur du Conseil d'école »).

Le conseil d'école est un lieu d'échanges entre les différents partenaires, et qui doit se dérouler dans un respect mutuel.

Un exemplaire du procès verbal sera envoyé aux parents délégués et tous les parents pourront le consulter sur le site des mairies (environ une semaine après le conseil) et sur l'ENT « Toute mon année » ainsi que la charte de la laïcité et la charte des parents accompagnateurs.

Le règlement intérieur du Conseil d'école est adopté à l'unanimité par l'assemblée.

2) Organisation pédagogique de l'école

La composition de l'école de cette année est la suivante :

- Mme GRISSE : CP - CE1 24 élèves (20 CP et 4 CE1)
- Mme PONCET : CE1 – CE2 23 élèves (12 CE1 et 11 CE2)

Mme PONCET est déchargée tous les lundis par M. Ammour.

- Mme LEFRANC : CE2- CM1: 25 élèves (8 CE2 – 17 CM1)
- M. GONZALEZ : CM2 21 élèves

L'école compte à ce jour un total de 93 élèves.

3) Résultats des élections des parents d'élèves.

Les résultats des élections sont communiqués.

Lors des élections du vendredi 7 octobre 2022, il y a eu 81 votants sur 156 électeurs inscrits.

71 suffrages ont été exprimés et il y a eu 10 votes blancs ou nuls.

Le taux de participation a donc été de 51,9% et les 4 sièges ont été pourvus.

- 4 titulaires : Mme Pueyo (maman d'Alicia CE2), Mme PALAU (maman de Colleen en CM2), Mme Alliès (maman d'Ambre en CE2), Mme Dorléans (maman de Judy en CP et de Lorys en CM2)
- 4 suppléants : Mme Agbogbo (maman de Lélia en CM2 et d'Amah en CE1), Mme Beulque (maman d'Elioth en CE2 et de Charlotte en CP), M. Alberici (papa de Maël en CP) et Mme Veillot (maman de Nathan en CP et de Nolan en CM2)

Les représentants des parents d'élèves ont la possibilité de s'exprimer sur : les activités pédagogiques, l'utilisation des moyens alloués à l'école, les activités périscolaires et la restauration scolaire.

Pour rappel, les questions concernant les enfants et leur classe ne peuvent être traitées lors d'un conseil mais doivent être évoquées directement avec l'enseignant en question.

L'équipe pédagogique tient à remercier les représentants de parents d'élèves pour leur engagement dans la vie de l'école.

4) Vote et approbation du règlement intérieur de l'école. (cf le document « règlement intérieur de l'école »).

Un exemplaire du projet du règlement intérieur de l'école est donné à chaque membre.

Le règlement intérieur a été établi sur la base du règlement départemental des écoles de Seine et Marne.

Le vote est proposé aux membres du conseil. Le règlement est adopté à l'unanimité.

Un exemplaire est annexé au procès-verbal.

5) Vie de l'école

◆ Nouveau projet d'école

Un nouveau projet d'école est mis en place depuis la rentrée. L'équipe pédagogique s'est concertée pour faire le bilan des compétences des élèves en se basant sur les différentes évaluations (évaluations nationales, celles en classe) et nous allons travailler sur 4 orientations :

1° Développer la compréhension en lecture.

2° Enrichir la motricité des élèves tout en contribuant à la construction de leur santé.

3° Résoudre des problèmes.

4° Sensibiliser les élèves au développement durable.

◆ **Evaluations nationales.**

Les évaluations nationales des élèves de CP et CE1 ont été effectuées à partir du lundi 12 septembre 2022. Leur but était de connaître le niveau des élèves afin de mieux adapter les apprentissages à leurs besoins. Les résultats ont été communiqués aux parents. Les enseignantes ont rencontré les parents des élèves pour transmettre ces résultats.

Les élèves de CP auront une seconde période d'évaluation du 17 janvier au 4 février 2023 pour faire le point sur leurs acquis.

◆ **Les aides spécifiques.**

• Les APC

Les activités pédagogiques complémentaires (APC) s'ajoutent aux 24 heures hebdomadaires d'enseignement sur le temps scolaire. Elles se déroulent par groupes restreints d'élèves. Elles sont organisées par les enseignants et mises en œuvre sous leur responsabilité. Les activités pédagogiques complémentaires permettent :

- une aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages ;
- une aide au travail personnel ;
- la mise en œuvre d'une activité prévue par le projet d'école.

Les séances d'APC se déroulent sur les temps du midi. Elles sont soumises à l'accord des parents.

L'équipe enseignante constate qu'il y a des changements d'horaires d'APC fréquents sur cette période dû à l'organisation de la cantine. Il serait préférable de spécifier des horaires fixes pour que l'équipe enseignante puisse s'organiser auprès des familles concernant les APC.

• Les PPRE

Un programme personnalisé de réussite éducative (PPRE) est un plan coordonné d'actions conçu pour répondre aux besoins d'un élève lorsqu'il apparaît qu'il risque de ne pas maîtriser les connaissances et les compétences du socle commun. Il est élaboré par l'équipe pédagogique, discuté avec les parents et présenté à l'élève.

A ce jour 1 PPRE a été rédigé et 8 sont en cours.

• Le RASED : Le réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté.

Mme Marine Leveau, la psychologue scolaire, peut intervenir dans le cadre de la prévention des difficultés scolaires, l'évaluation des capacités des enfants et la scolarisation des enfants en situation de handicap. Elle ne peut intervenir en entretien individuel qu'avec l'accord écrit des parents et répondra à toute demande émanant des enseignants ou des parents. Elle est actuellement en congé maternité.

◆ **Le transport**

Cette année, un nouveau fonctionnement a été mis en place par le RPI.

En cas de changement durable, les parents devront informer le RPI.

En cas de changement exceptionnel (pour le jour même), les enseignants doivent être prévenus via la messagerie de l'ENT « Toute mon année » avant 9h00.

L'équipe enseignante constate que la gestion des changements (mots le week-end, problème de connexion internet, les différentes mises à jour des listes) est problématique.

◆ **Les projets et les manifestations** (selon l'évolution de la situation et d'éventuelles nouvelles directives)

- **Lundi 21 septembre:** 1^{er} exercice d'alerte incendie
- **Projet Rugby pour les CM1 et CM2: tous les jeudis du 19 septembre au 21 octobre 2022 (5 séances).**
Puis du 13 mars au 21 avril 2023 (5 séances) avec les classes de M. Gonzalez et de Mme Lefranc

Les CE2 sont conviés à participer aux activités Rugby sur ces deux périodes.

Tournoi pour les CM1 et CM2 le lundi 15 mai 2022 à Meaux.

- **Vendredi 21 octobre:** intervention de M. Teboul, sensibilisation au harcèlement (pour les CE2, CM1 et CM2). Les CE1 auront une intervention de M. TEBOUL, Conseiller ERDC de l'inspection de Val d'Europe,
- **Jeudi 13 octobre :** Sécurité routière pour les CP-CE1
- **Vendredi 14 octobre :** Sécurité routière pour les CE2-CM1
- **Lundi 17 octobre :** Sécurité routière pour les CM2

Mardi 18 octobre: Sécurité routière pour les CE1-CE2

- **Novembre :** exercice PPMS Attentat Intrusion
- **Vendredi 9 Décembre:** Spectacle de Noël intitulé « Eole, Maître des vents » financé par le RPI Jablines-Lesches (613 €). La représentation se produira dans la salle polyvalente par la Compagnie Oiseau Lyre l'après-midi.
- **Du 16 au 27 janvier:** Natation (après-midi) tous les jours pour les CE1, CE2 et CM2. Le bus sera financé par le RPI Jablines-Lesches
- **Mardi 14 mars:** 2^{ème} conseil d'école à 18h30
- **Musique: intervenante de Marne-et-Gondoire** (2^{ème} ou 3^{ème} trimestre)
- **Vendredi 27 Janvier:** remise des livrets LSU 1^{er} semestre
- **Mardi 23 mai :** sortie vélo à l'Île des loisirs de Jablines pour les CM2.
- **Vendredi 26 mai :** sortie vélo à l'Île des loisirs de Jablines pour les CE1-CE2 et CP-CE1

L'équipe enseignante aurait besoin de stocker les vélos des quelques élèves qui ne pourront pas les faire récupérer

le soir par leurs parents (notamment les élèves du car) dans le hall de l'entrée de l'école durant la période 2.

Cette demande a été validée par Mme Herse.

Les élèves de Mme Grisse, Mme Poncet et de M. Gonzalez vont travailler les compétences du Savoir Rouler à Vélo à partir du 7 novembre dans le but de faire ces sorties en vélo à l'Île de Loisirs.

Du 7 novembre au vendredi 16 décembre :

- Tous les lundis : vélo pour la classe de Mme Grisse
- Tous les mardis : vélo pour la classe de M. Gonzalez
- Tous les jeudis : vélo pour la classe de Mme Poncet

Pour ces sorties, des parents accompagnateurs seront requis, qui devront avoir suivi une formation dispensée par Mme. Ricard-Baton, conseillère pédagogique en EPS de la circonscription du Val d'Europe.

- Des activités seront organisées, sous réserve que les dates soient disponibles aux dates demandées, sur la base de loisirs de Jablines-Annet. Il s'agira de tir à l'arc et tennis pour les CE2-CM1 et disc-golf et tir à l'arc pour les CE1-CE2 et les CE1 de Mme Grisse. Les CM2 auront des activités nautiques, d'où l'importance de valider l'ASNS.

- **Samedi 17 juin:** Spectacle organisé par l'équipe enseignante, suivi de la fête de l'école (kermesse) organisée par l'APE Jablines Lesches.
- **Mardi 20 juin:** 3^{ème} conseil d'école à 18h30
- **Vendredi 23 juin:** sortie au Château Vaux-Le –Vicomte pour les classes. Le transport sera financé par le RPI Jablines-Lesches Le coût de la sortie est de 2206€. L'association APE Jablines Lesches apportera une aide financière à ce projet de 1200 €. L'équipe enseignante tient à la remercier pour cette participation importante.
- **Remise des dictionnaires des CM2 :** à déterminer
- **Vendredi 30 juin:** remise des livrets LSU 2ème semestre

6) SECURITE

Nous sommes actuellement en plan Alerte Vigipirate Urgence Attentat.

Le PPMS est un plan destiné à mettre les enfants, le personnel et le public éventuel de l'école en sûreté en cas de risques majeurs, en attendant les secours mis en œuvre par les autorités ou jusqu'à la fin de l'alerte.

3 alertes incendies, 1 exercice PPMS « intrusion - attentat » (plan particulier de mise en sûreté des élèves) et un PPMS « risques majeurs naturels »

❖ Alerte incendie :

La 1^{ère} alerte a eu lieu le lundi 19 Septembre. Les élèves et les adultes ont été avertis qu'un exercice aurait lieu dans la journée. L'évacuation s'est faite en 1 min et 15 secondes. Il a été noté que l'enseignant de la classe 3 (M. Gonzalez) a eu du mal à ouvrir la porte de secours de sa classe à cause du verrou.

Quant à la deuxième alerte incendie, celle-ci sera prévue en janvier. Seules les enseignants seront avertis pour ce deuxième exercice. Et la dernière alerte sera prévue au mois d'avril, les enseignantes et les élèves ne seront pas informés cette fois-ci.

❖ **Alerte PPMS Attentat-Intrusion (Plan Particulier de Mise en Sûreté face aux risques majeurs)**

Un exercice de mise en sûreté selon un scénario imposé par le Rectorat doit être fait avant les vacances de Noël. Les enseignantes vont préparer l'exercice avec les élèves en EMC (Enseignement Morale et Civique) dans le but de les impliquer dans le PPMS.

L'exercice du PPMS « Attentat Intrusion » est prévu vers le mois de novembre.

❖ **Alerte PPMS Risques Naturels**

Parallèlement, 1 exercice PPMS face aux « risques majeurs naturels » (tempêtes, inondations, séismes...) sera effectué à l'école le mardi 30 mai à 14h40.

7) BILAN DE L'OCCE.

• **Solde au 10 juin 2022 : 5499,67 €**

- Dépenses diverses : achats du matériel pédagogique (livres de littérature, potager): 1060,07 €
- Adhésion à l'OCCE : 228,34 €

* **Solde au 10 octobre 2022 : 4211,3 €**

* Dépenses à venir : les différents projets de classe et la sortie scolaire et le matériel pédagogique pour la réalisation des projets (acompte de la sortie scolaire, potager, etc.).

* Crédits à venir : une partie des recettes des photos de classe de cette année, les dons des parents. A ce sujet, ces dons de début d'année représentent actuellement un total de : 1227, 50 Euros. Ces dons seront déposés à la banque soit vendredi 21/10 au soir, soit le lendemain.

Toute l'équipe enseignante remercie les parents qui ont participé aux dons faits à l'école.

8/ LES TRAVAUX REALISES PAR LA MAIRIE

L'équipe enseignante remercie la mairie d'avoir effectué plusieurs travaux dans l'école depuis le conseil d'école de juin dernier :

- Réglage des tables
- les 4 ventilateurs
- la corne de brume
- les meubles et les chaises.

Un grand merci également à la mairie de Lesches pour le don de ces meubles et chaises.

Demande de travaux :

- Enlever les porte-manteaux et les rajouter dans l'entrée de la classe 2 . => L'enlèvement sera impossible mais de nouvelles installations pourront être effectuées.

- Enlever les porte- manteaux et les rajouter dans l'entrée de la classe 1

- Les prises des ordinateurs (les 4 classes)

- Les rideaux (classe 1 et 2).

=> Il s'agira en fait de voiles autocollants occultants.

- Réviser tous les radiateurs de l'école, pas de chauffage dans la classe 4.

=> La mairie annonce qu'elle a en projet de changer les radiateurs.

- Réparer les serre - flex autour des mousses du poteau de la cour de récréation

- Faire traiter les guêpes dans la boite aux lettres de l'école

=> Un aérosol a été fourni à l'école en cas de problème.

- Réparer les toilettes hors usage à l'étage et au rez-de chaussée .

=>Réparation prévue pendant les vacances de la Toussaint.

- Installation d'une séparation entre les urinoirs pour l'intimité des élèves

- Demande d'un nouveau téléphone fixe avec répondeur.

=> M. Alberici propose de prêter/offrir un téléphone.

- Demande de 4 ventilateurs supplémentaires ;

- Néons à réparer dans la classe 2 et 4.

=> Les travaux seront fait pendant les vacances de la Toussaint.

- gel hydro-alcoolique

- 1 trousse de soins par classe : pansements, compresses, désinfectant.

=> Ce sera fourni par la mairie

- Un nouveau thermomètre

=> Ce sera fourni par la mairie

- 4 tables individuelles

=> Elles seront inscrites au budget de Mars. Les références seront à renouveler, y compris pour d'autres matériels.

❖ L'équipe pédagogique souligne la nécessité d'avoir un agent municipal pour intervenir des problèmes techniques quotidiens de l'école (problème de chauffage, d'eau chaude, de téléphone, des toilettes, de guêpes dans la boîte aux lettres etc.)

=> Une personne va être recrutée.

9/ SUBVENTIONS DES MUNICIPALITES

Pour cette année 2022, un budget RPI pour l'école de 3206 euros a permis d'acheter des fournitures scolaires, des nouveaux manuels, des ramettes de papier, du matériel pédagogique.

L'école tient à remercier une nouvelle fois le RPI pour ses aides financières et son implication active dans la vie de l'école.

10/ QUESTIONS DES PARENTS

Question 1 :

- Certaines classes ne possèdent pas de porte-manteaux. Est il possible d'en faire installer?

→ Les porte-manteaux vont être installés pour les classes 1 et 2. La question sera étudiée en mairie.

Question 2 :

- Sachant que la route principale entre Lesches et Jablines sera fermée pendant 2 mois voire plus, comment les écoles vont s'organiser pour attendre les parents qui récupèrent un enfant à Lesches et qui ne pourront jamais être à Jablines pour 17h en empruntant la déviation?

→ Mme. Gibert propose qu'en cas de difficulté, l'enfant soit inscrit et prenne le bus&@ .

Mme. Dorléans demande si une souplesse de 3min serait possible sur le temps du midi. L'équipe enseignante ne voit pas d'inconvénient à cette demande mais ne pourra pas attendre plus longtemps pour ne pas gêner les apprentissages des APC.

11/ DATE DU DEUXIEME ET DU TROISIEME CONSEIL D'ECOLE

Le deuxième conseil d'école aura lieu le **mardi 14 Mars 2023** et le troisième conseil d'école sera le **vendredi 20 juin 2023 à 18h30**

Fin du conseil à 19 h 36 min